ORDONNANCE COLLECTIVE
A-1.10 DÉCIDER D'OUVRIR UNE VEINE OU DE LA MAINTENIR OUVERTE AU MOYEN D'UN SOLUTE SALIN 0.9%

APPROBATION :	**DATE : 200 -01-18**
Président du CMDP	☞
Directrice DSCQSI	☞
RÉVISION :	**DATE :**
Président du CMDP	☞
Directrice DSCQSI	☞

Conditions prescrites — Selon protocole

Personnel habileté — Personnel infirmier du CSSSM

PROTOCOLE — **Ouvrir une veine**

Indications :

1. Patient inconscient ou instable;
2. Douleur rétro sternale.
3. Patient placé sous protocole de télémétrie

Précautions : Si allergie à l'iode, utiliser comme antiseptique de l'alcool 70 %.

Directives :

A. Indications 1 et 2

- Ne pas débuter de soluté avant l'ordonnance médicale;
- Aviser le médecin sans délai car il s'agit de situation d'urgence;

B. Indication 3

- Quand le médecin demande une surveillance par télémétrie d'emblée l'infirmière ouvre une veine sans attendre l'ordonnance

C. Indications 1, 2 et 3

- Calibre du cathéter : minimum 20 G ou 18 G;
- Vitesse de perfusion : G.V.O. (30 ml/heure) ;
- Se référer au document [***Méthodes de soins infirmiers***] article 5.11.31.